

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil des mairesses de la MRC de La Mitis, tenue à huis clos le mardi 22 juin 2021 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC, située au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ainsi qu'en visioconférence à compter de 17 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences de la séance

SONT PRÉSENTS :

MMES	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Carolle-Anne Dubé	Métis-sur-Mer
	Nancy Banville	Price
MM.	Bruno Paradis	Price
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Rodrigue Roy	Grand-Métis
	Gilles Laflamme	Padoue
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Réginald Dionne	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Michel Verrault	Sainte-Jeanne-D'Arc
	André Lechasseur	Saint-Donat
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Roch Vézina	Sainte-Luce
	Simon Yvan Caron	La Rédemption

SONT ABSENTS :

MM.	Martin Reid	Saint-Octave-de-Métis
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Gagnon, directeur général par intérim et Mme Judith Garon, directrice de l'administration et des finances.

Le préfet, M. Bruno Paradis, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance extraordinaire, tenue à huis clos dû aux restrictions entourant la pandémie du coronavirus (COVID-19), ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 21-06-170

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

A. GESTION

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

3. Autorisation demande d'aide financière MERN pour restauration carrières et sablières

C. ADMINISTRATION

4. Confirmation embauche agent de bureau
5. Confirmation embauche technicien informatique
6. Offre de service pour conception Civil 3D

D. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

3. Autorisation demande aide financière MERN pour restauration carrières et sablières

C.M. 21-06-171

CONSIDÉRANT QUE le 4 juin 2021 le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a annoncé un programme d'aide financière accessible aux MRC pour accélérer la mise en valeur du territoire public par la remise en état de sablières et de gravières;

CONSIDÉRANT QUE le site d'exploitation de substances minérales de surface numéro 22B05-006 est situé sur le TNO de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la ressource est épuisée dans le site d'exploitation de substances minérales de surface numéro 22B05-006.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Carolle-Anne Dubé, appuyée par M. Roch Vézina et résolu à l'unanimité que soit autorisé M. Jean-Philippe Quimper et/ou M. Claude Gagnon à présenter une demande d'aide financière pour accélérer la mise en valeur du territoire public par la remise en état de sablières et de gravières auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour le site d'exploitation 22B05-006 pour et au nom de la MRC de La Mitis.

C. ADMINISTRATION

4. Confirmation embauche agent de bureau

C.M. 21-06-172

CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement est terminé, qu'une candidate a été retenue et qu'elle est disponible à l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE la candidate retenue possède l'expertise pour assumer l'ensemble des responsabilités dévolues à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la candidate a réussi avec succès le test pratique en français et s'est démarquée à l'entrevue verbale.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Roch Vézina, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité d'engager Mme Véronique Turcotte à titre d'agente de bureau, conditionnel à son acceptation. Elle débiterait le 5 juillet 2021. Les conditions salariales sont établies à l'échelon 6 de la classe 1, soit un taux horaire de 20.26 \$ / heure.

5. Confirmation embauche technicien informatique

C.M. 21-06-173

CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement est terminé, qu'un candidat a été retenu et qu'il est disponible à l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu possède l'expertise pour assumer l'ensemble des responsabilités dévolues à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le candidat a réussi avec succès le test pratique en informatique et s'est démarqué à l'entrevue verbale.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par M. Simon Yvan Caron et résolu à l'unanimité d'engager M. Benoit Bélanger à titre de technicien en informatique. Il débiterait le 28 juin 2021. Les conditions salariales sont établies à l'échelon 2 de la classe 3, soit un taux horaire de 24.80 \$ / heure.

6. Offre de service pour conception Civil 3D

C.M. 21-06-174

CONSIDÉRANT QUE le département du génie a besoin rapidement d'une ressource en dessin sur Civil 3D;

CONSIDÉRANT QUE M. David Marquis de 9429-3172 Québec Inc a présenté une offre de services professionnels en conception et soutien technique Civil 3D pour une banque de 80 heures pour un montant de 6000 \$ + taxes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'octroyer un contrat de 80 heures pour un maximum de 6000.00 \$ + taxes, à 9429-3172 Québec Inc ainsi que d'autoriser M. Natan Hazel à signer l'entente.

D. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 21-06-175

Il est proposé par M. Roch Vézina de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 17 h 20.

Bruno Paradis
Préfet

Claude Gagnon
Directeur général par intérim

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.